

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2015/70**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

**L'An deux mille quinze et le mardi 29 septembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants** : Mme GANTCH et M. ASSIMANS

M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU  
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG  
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

**Secrétaire de séance** : M. PAROIX

**OBJET : FINANCES : SERVICE OM – CESSION VEHICULE**

**RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT**

Il rappelle qu'en 1995, le SIVOM de la Vallée d'Ossau a acheté une benne OM RENAULT, immatriculé BD-921-ZP pour un montant de 106 704,81 €, porté sur l'inventaire au numéro 10/1995, pour le Service OM.

Aujourd'hui, ce véhicule n'est plus immobilisé car il est trop vétuste. Il avait été mis en circulation le 22 décembre 1994.

La société ARRASCLES (64) a fait une proposition de rachat de 1 000 € pour ce véhicule.

Considérant que ce véhicule est vétuste, Monsieur le Vice-Président propose sa cession.

Le rapport entendu,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le présent rapport,

**ACCEPTE** la cession le véhicule de marque RENAULT immatriculé BD-921-ZP pour un prix unitaire de 1 000 € à la société ARRASCLES (64),

**AUTORISE** le Président à retirer de l'inventaire de la CCVO ce bien, à procéder aux écritures comptables de cession nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération de cession au Budget Primitif 2015 au compte 775 en fonctionnement.

**REÇU**

le 13 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE



Le Président

Jean-Paul CASAUBON